

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRESS/201
6 décembre 2000

LA FRANCE VERSE UNE CONTRIBUTION DE 1 MILLION DE FRANCS FRANÇAIS POUR LA COOPÉRATION TECHNIQUE AU TITRE DE L'ACCORD SPS

La France a versé une contribution s'élevant à 1 million de francs français au Fonds de coopération technique de l'OMC. Ce don sera utilisé pour l'organisation d'ateliers et de séminaires consacrés à l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) à l'intention des pays en développement.

"Nous sommes très reconnaissants à la France", a indiqué M. Mike Moore, Directeur général de l'OMC, dans une lettre adressée au Ministre français de l'agriculture et de la pêche. "Grâce à cette contribution, nous pourrions poursuivre et élargir nos activités d'assistance technique dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires. L'objet de cet accord est de faire en sorte que les gouvernements puissent protéger la santé des personnes et des animaux et préserver les végétaux, tout en évitant de créer des restrictions non nécessaires au commerce international." La contribution de la France permettra au Secrétariat de l'OMC d'aider les pays en développement à atteindre cet objectif.

Au titre de l'Accord SPS, les Membres de l'OMC sont tenus de fonder leurs mesures sanitaires et phytosanitaires sur des prescriptions se justifiant d'un point de vue scientifique. Le commerce des produits agricoles est particulièrement important pour la plupart des pays en développement et il est essentiel qu'ils aient une bonne compréhension de l'Accord SPS et qu'ils l'appliquent correctement. La contribution de la France est particulièrement appréciée à un moment où les demandes d'assistance technique présentées dans ce domaine par de nombreux Membres de l'OMC et pays accédants vont en augmentant.

Le versement de cette contribution fait suite à la signature d'un accord conclu entre le Ministère français de l'agriculture et de la pêche et l'Organisation mondiale du commerce.